



## ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04 210012-3

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Verdun tenue le 5 novembre 2019.

***Règlement modifiant le règlement RCA04 210012 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement et les rémunérations additionnelles (RCA04 210012-3)***

Le présent règlement a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté à la mairie de l'arrondissement au 4555, rue de Verdun, bureau 104 durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun, ce 12 novembre 2019.

Diane Garand  
Secrétaire d'arrondissement par intérim